



AGIR POUR LE LOGEMENT

AUVERGNE MONT DORE IMMOBILIER
 Dominique BAUVY
 10 rue Rigny - 63240 LE MONT DORE
 Tél./ Fax : 04 73 21 17 51
 dominiquebauvy@amd-immo.fr
 www.montdore-immo.com
 N° 23964X / Carte : T257/G105
 RC : 438 815 862 N° 2001 B 462 - FR 70438815862

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Appartement	2014	De l'acquéreur
▶ Maison	10% minimum 2.400	De l'acquéreur
▶ Local commercial (murs)	10% minimum 3.900	De l'acquéreur
▶ Parts sociales de SCI	10% minimum 2.400	De l'acquéreur
▶ Bien rural	10% minimum 2.400	De l'acquéreur
▶ Terrain	10% minimum 2.400	De l'acquéreur
▶ Fonds de commerce	10% minimum 3.900	De l'acquéreur
▶ Autres ventes (lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage...)	10% minimum 2.400	De l'acquéreur

LOCATION	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 Juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	14,40%	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	-7,20% -7,20%	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	- 192€ - 192€	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 192€ - 192€	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation	14,40%	locataire
- état des lieux	384€	locataire
- rédaction de bail	180€	locataire
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	24% du loyer annuel	locataire
- état des lieux	384€	locataire
- rédaction de bail	180€	locataire
▶ Locaux professionnels		
- négociation	24% du loyer annuel	locataire
- état des lieux	384€	locataire
- rédaction de bail	180€	locataire
▶ Locations saisonnières		
- négociation	20% du loyer	locataire
- état des lieux	0%	
- rédaction de bail	0%	
- taxe de séjour	de 0.40€ à 1€/ jour/pers	locataire
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Terrains		
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	24% du loyer annuel	locataire

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
 En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
 N° d'enregistrement Orias :

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.